

Ponts naturels 2022 (pour avis)

Vote Contre : Solidaires Pour : FO Abstention : CGT

Au terme des débats la Direction accorde 3 ponts naturels en 2022 les **vendredi 27 mai** (ascension), **vendredi 15 juillet** et **lundi 31 octobre**. La CGT a demandé que ces jours soient financés par 3 autorisations d'absence. Les agents ont été plus qu'au rendez-vous en 2021 (Covid, restructurations, ..), et la Direction avait là l'occasion de tous les remercier avec 3 jours offerts. La Direction a refusé au motif qu'elle applique les directives nationales, à savoir une seule autorisation d'absence (les deux autres jours en congés). Dans ce contexte, nous nous sommes abstenus de voter.

Mise à jour des cycles horaires des agents (plages fixes et variables) au sein des structures NRP créées au 01/01/22 (pour avis)

Vote Pour : CGT / Solidaires / FO

Compte tenu de l'intégration d'agents en provenance d'autres services, les chefs des services impactés par la mise en œuvre du Nouveau Réseau de Proximité au 1er janvier 2022 ont été invités à organiser une consultation sur le choix d'un régime horaire (positionnement des plages variables et fixes) dans les nouvelles structures.

Résultat de la consultation :

SERVICES	Plage variable du matin	Plage variable méridienne	Plage variable de l'après-midi
SGC Est Hérault, SGC Littoral SIE Cœur d'Hérault Littoral + Antenne de Sète	7h15 - 9h30	11h30 - 14h	16h - 18h45
SGC Métropole	7h - 9h15	11h15 - 14h	16h - 18h30
SIP Littoral + Antenne de Pézenas	7h30 - 9h30	11h30 - 14h	16h - 19h

Lors du CTL du 06/10/21, nous nous étions inquiétés du fait que la plage d'horaire de travail sera la même à Agde qu'au SIP Ouest Hérault. Or Agde connaît l'été un afflux de touristes ralentissant la circulation. De plus, il est prévu des travaux d'ampleur à Agde (passage à niveau). Le Directeur avait accordé que compte tenu de ces particularités, un vote spécifique soit fait en janvier 2022 pour les agents de l'antenne d'Agde. Nous avons demandé à la Direction pourquoi ce vote n'est pas à l'ordre du jour de ce CTL. La Direction nous a indiqué qu'elle a pris contact avec les agents d'Agde et qu'aucune difficulté n'a été remontée. Elle se dit prête à faire preuve de souplesse au besoin.

Agents d'Agde n'hésitez pas à nous contacter !

Point d'étape des ruptures conventionnelles conclues en 2020 et 2021 (pour information)

Lors du CTL du 06 octobre 2021, la CGT avait souhaité qu'un point soit fait sur les ruptures conventionnelles conclues en 2020 et 2021.

Au niveau national :

- Le taux d'acceptation au niveau national est de 50 %.
- Les demandes sont effectuées majoritairement par des femmes (92%).
- La moyenne d'âge des demandeurs est de 56 ans .
- La reconversion professionnelle est le principal motif des demandes

Au plan local :

- La moyenne d'âge des demandeurs de la direction est de 50 ans
- Le montant des indemnités versées depuis 2020 pour la DDFIP 34 est de 247 376 €.
- A ce jour, deux demandes sont en cours d'instruction pour l'année 2022.

	2020	2021
Nombre de demandes	3	9
Dont accord	2	9
Dont refus	1	0
Montant moyen de l'indemnité versée	19 020 €	22 987 €

5 / Prorogation de la convention de contrôle sur pièce à distance entre les DDFIP de l'Hérault et de Lozère (pour information)

La DDFiP de l'Hérault et la DDFiP de Lozère sont liées par une convention pour le contrôle sur pièces (CSP) à distance signée le 11 septembre 2018. Cette convention arrive à son terme le 31/12/2020. Elle a fait l'objet d'une prorogation, par arrêté du 8 février 2021, jusqu'au 31/12/2021.

Le présent avenant a pour objet de proroger la convention pour une année supplémentaire, dans les mêmes conditions.

6 / Bilan du dispositif exceptionnel de télétravail (TT) mis en œuvre en raison de la crise sanitaire (pour information)

Les agents vulnérables en TT 5 jours sur 5 (environ une trentaine) vont être convoqués chez le médecin de prévention.

Une formation management incluant la gestion des télétravailleurs va être dispensée courant 2022 pour les cadres A et A+.

Lors du CTL du 06/10/21, le Directeur s'était engagé à ce qu'il n'y ait aucune remise en cause, sauf cas particulier, des conventions de TT et de temps partiel. **Dans la réalité, nous constatons que l'engagement pris en CTL par la Direction n'est pas toujours respecté.**

Nous avons demandé à la Direction de faire un rappel aux chefs de service sur la procédure à suivre en cas de demande de TT :

- entretien préalable avec l'agent
- dépôt par l'agent de sa demande sous Sirhius
- traitement de la demande sous un mois par le chef de service
- en cas de refus, entretien préalable avec l'agent, ensuite saisie du refus motivé dans Sirhius, et enfin motivation par mail avec information à l'agent des délais et voies de recours.

En cas de problème n'hésitez pas à nous solliciter.

***Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34***

7 / Premier bilan de l'activité des conseillers aux décideurs locaux (CDL) (pour information)

Au 01/01/2022, il y a 12 CDL à la DDFIP 34. La Direction envisage de recruter 2 CDL (IDIV) supplémentaires pour les communautés de communes de Sud Hérault et Cévennes. Les prestations de conseil réalisées en 2021 dans le département, ont majoritairement concerné trois domaines : le conseil budgétaire et comptable, le conseil fiscal et le conseil financier et le conseil financier.

8 / Transfert de la mission de recouvrement des taxes d'urbanisme et de la redevance d'archéologie préventive « ancien régime » de la trésorerie municipale de Montpellier vers la Direction départementale (pour information)

Compte-tenu des caractéristiques des produits, le service « **recettes non fiscales** » de la Division Comptabilité et Opérations Financières sera chargé d'en assurer la gestion. Le stock de créances représente une volumétrie de **462 titres**, tous produits confondus (TU et RAP). Cette opération **ne donnera pas lieu à transfert d'emploi** entre le SGC et la Direction. Les RNF auront le renfort d'un EDR.

9 / Questions diverses :

1/Concernant Apollo :

- Nous avons été destinataires de pétitions (en PJ) d'agents de Chaptal, refusant la solution temporaire proposée jusqu'au 01/06/22 et demandant à bénéficier de la carte apétiz le temps de l'installation du prestataire.

La Direction indique que ce point relève du CDAS et que l'information sera transmise au délégué de l'action sociale. Vos représentants CGT au CDAS restent mobilisés !

- Nous avons été destinataires d'une pétition (en PJ) des agents des SPF et SPFE de Montpellier concernant le cloisonnement de la partie enregistrement à Apollo.

La situation sera vue avec l'aménageur d'espace et les agents après installation. Des cloisons amovibles pourront être installées. La CGT va suivre cela de près.

2/ Lors du CTL du 06/10/21 vous nous avez dit que le sujet de compétence des PCE de Montpellier et Béziers, en lien avec NRP, était à l'étude. Quand est-il ? Quel est l'impact du NRP sur les périmètres de compétences des 2 PCE ? Restera-t-il deux PCE ou va-t-on vers une fusion ? Si tel est le cas où sera le futur PCE fusionné ?

La Direction indique, qu'à ce stade, il n'est pas envisagé de fusionner les PCE. Il y a un pilotage unique des deux PCE avec maintien des 2 résidences de Béziers et Montpellier.

Conséquence du NRP : les remboursements de crédit de TVA du SIE Coeur d'Hérault Littoral (compétence PCE) sont traités par le seul PCE de Béziers.

3/ Lors des CTL des 07/05/2021, 01/07/2021, 06/10/2021, nous nous sommes inquiétés de la fin de l'EDR relais annoncée au 01/01/2022.

Les EDR relais n'ont aucune information sur leur devenir . Ils n'ont pas non plus été reçus par la Direction (contrairement aux agents impactés par le NRP).

Pouvons-nous avoir un point sur le devenir des EDR relais de la DDFIP 34 ?

Les agents EDR relais qui souhaitent aller au Centre De Contact vont être reçus par la chef de service. Les autres seront reçus par les RH. La Direction réfléchit encore à faire soit un mouvement spécifique soit les inclure au mouvement local du 01/09/22, avec une priorité.

***Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34***